

### **1 OBJET / DOMAINE D'APPLICATION**

Règle d'achat matière première et commande sous-traitance, les consommables ne sont pas concernés.  
Exigences aux fournisseurs selon EN9100 ou ISO9001.

### **2 DEFINITION ACHAT MATIERE PREMIERE ET SOUS TRAITANCE**

L'achat matière comprends les barres,tubes, méplat de toutes nuances.

Les commandes sous-traitance comprennent :

- les procédés spéciaux (traitement de surface et traitement thermique...).
- Les opérations d'usinage (rectification, taillage, brochage...).

### **3 PANEL FOURNISSEUR**

La sélection des nouveaux fournisseurs est réalisée suivant notre processus achat défini dans notre MAQ Ch 8.2 Exigences relative aux produits et services.

L'homologation des fournisseurs est réalisée par l'évaluation de leurs aptitudes prix , délai, qualité et suivant l'application des exigences de nos clients aéronautiques.

L'évaluation est réalisée en revue de direction, selon leur résultat la décision du maintien ou du retrait est prise par le Responsable Achats.

### **4 DEMANDE DE PRIX**

Suivant les exigences, le responsable Achats consulte les fournisseurs au panel pour une demande de prix.  
La consultation doit aboutir à un devis transmis à TECHNI-DECO.

### **5 COMMANDE**

La commande reprend les informations de la demande de prix.

Le fournisseur accuse réception de commande sous 48 heures. Passé ce délai, la commande peut être acceptée.

A la livraison, le BL doit rappeler notre n° de commande et toutes information y rapportant (Normes, Référence, désignation, quantité et prix).

### **6 REVUE PREMIER ARTICLE**

A notre demande ou à l'initiative du fournisseur, une revue premier article (dans le cas de fourniture d'un produit nouveau, ou après une évolution de définition, de procédé, de lieu de fabrication .....)

sera réalisée à l'occasion de la livraison du premier article de série.

Cette Revue sera réalisée conformément à la norme EN 9102.

## 7 EXIGENCES AUX FOURNISSEURS

### 7.1- Qualité :

Le fournisseur s'engage :

- \* A livrer TECHNI-DECO dans les délais convenus lors de la commande.
- \* A livrer des produits conformes suivant la commande
- \* A apporter un plan d'action immédiat en cas de Réclamation Qualité TECHNI-DECO.
- \* A assumer les coûts relatifs à une Non Qualité, perte matière, perte de production, tri, retouche, retour clientèle, etc
- \* A informer TECHNI-DECO de toutes modifications apportées au processus de fabrication.
- \* A informer TECHNI-DECO dans le cas d'obsolescence du produit commandé.
- \* A évaluer les risques liés à ses processus afin de réduire leurs impacts sur la qualité du produit.
- \* A s'assurer que les personnes sont sensibilisées à : leur contribution à la conformité et à la sécurité du produit ou du service, l'importance d'un comportement éthique.

### 7.2- Non-Conformités :

Toute non-conformité détectée par le fournisseur est corrigée avant envoi ou éventuellement, en cas d'expédition déjà réalisée, communiquer sans délai au service Qualité TECHNI-DECO le n° de lot incriminé. Les actions correctives immédiates mises en place sont également indiquées. La date de livraison et le N° de BL du prochain lot conforme devront être mentionnés, ainsi que le type d'identification (exemple : étiquette LOT CERTIFIE CONFORME).

### 7.3- Dérogation :

Toute demande de dérogation sera envoyée au service Qualité TECHNI-DECO. Les pièces en dérogation seront bloquées chez le fournisseur en attente d'une réponse de TECHNI-DECO.

Des actions correctives et préventives doivent être engagées afin que les causes soient Identifiées et éliminées. Les actions menées sont communiquées au service Qualité TECHNI-DECO (E-mail : [qualite@techni-deco.com](mailto:qualite@techni-deco.com) et [qualite2@techni-deco.com](mailto:qualite2@techni-deco.com) ).

Joindre la dérogation lors de la livraison des pièces sous dérogation et identifier le lot.

### 7.4- Conditionnement préservation matière première :

Les barres de matières premières ronds et tubes inférieurs à un Ø 10mm sont conditionnées dans des caisses en bois suivant un poids qui ne dépasse pas 1000 kgs, et dans des fardeaux protégés de plastique pour les produits ronds et tubes de Ø supérieur à 10mm.

Les caisses en bois & les palettes doivent être étudiées pour supprimer une éventuelle déformation du contenu.

Les caisses en bois & les palettes doivent être étudiées pour supprimer une éventuelle déformation du contenu.

### 7.5- Conditionnement préservation du produit livré : Tous produits confondus

Techni-déco exige à ces fournisseurs que ces produits doivent être bien conditionnées et bien préservés jusqu'à la réception.

#### **14- Livraison :**

Chaque livraison doit être accompagnée des documents mentionnés suivant :

- \* Un Bordereau de Livraison notre n° de commande d'achats et sa date, la désignation de l'article, référence de l'article et si besoin la norme s'y rapportant
  - \* Un rapport de contrôle dimensionnel (Suivant les exigences de la commande)
  - \* Une Déclaration de Conformité en accord avec la norme NF-L 00-015
  - \* Une analyse chimique et métallurgique du produit (CCPU --> Certificat de Contrôle du Produit en Usine) et les différents essais suivant les normes clients indiquées sur la commande, ainsi que certificats matière et traitements (Thermique, surface).
  - \* Un certificat du producteur dans le cas le fournisseur est un distributeur
- Toute marchandise livrée sans ces informations fera l'objet d'un rapport de non-conformité qui rentrera dans la notation du fournisseur.
- Les livraisons s'effectueront à l'adresse indiquée sur notre commande.

#### **15- Traçabilité :**

Afin de ne pas rompre la chaîne de la traçabilité, le fournisseur est capable de retrouver rapidement les antécédents d'une fourniture (définition, contrôle, documents de fabrication) ainsi que les antécédents des enregistrements maîtrisés attestant de la conformité du produit (certificat de conformité, déclaration de conformité, résultats des contrôles et essais...).

Le fournisseur devra, sur tous ses documents, reporter notre numéro de commande.

#### **16- Archivage et conservation des documents de fabrication et de contrôle :**

L'archivage de tous les documents du dossier de fabrication et de contrôle ainsi que tous les enregistrements liés est assuré pour une durée minimale de 15 ans, sauf indications contraires (par ex. une durée correspondant à la vie de l'équipement).

#### **17- Droits D'accès :**

Le fournisseur doit permettre à TECHNI-DECO, accompagné si nécessaire par ses Donneurs d'Ordre et/ou par les Organismes Officiels, le libre accès à la partie des ateliers et postes de contrôle relatifs à la réalisation des fournitures de TECHNI-DECO, ainsi qu'à la consultation de tous les enregistrements correspondants.

#### **18- Clause De Confidentialité :**

Le fournisseur s'engage à :

- \* Informer cette clause de confidentialité à l'ensemble du personnel.
- \* De ne pas divulguer (photocopies, e-mail.) les documents TECHNI-DECO (Plans, gamme ...) sans son autorisation.
- \* Les plans seront détruits en cas d'évolution d'indice.
- \* Une remise en cause des contrats d'achats sera décidée si cette clause n'est pas respectée.



**FICHE D'INSTRUCTION  
INFORMATION CONDITIONS  
D'ACHAT ET EXIGENCES AUX  
FOURNISSEURS**

Réf : FI 26  
Rév : A  
Page 4/4

**19- Mise à disposition des ressources :**

Le fournisseur ou sous-traitant s'assure de façon continue qu'il dispose des capacités opérationnelles, y compris chez ses sous-contractants, pour répondre aux besoins du client, en mettant en place les plans d'actions nécessaires pour traiter les écarts d'adéquation charge/capacité sur le court, moyen et long terme.

**20- Infrastructure**

Le fournisseur ou sous-traitant doit prendre les dispositions pour garantir la sûreté de ses installations, lieux de stockages et moyens logistiques afin d'éviter tous risques d'utilisations inappropriées de produits objets du contrat.

**21- Environnement :**

" Le fournisseur s'engage à :

Alerter l'acheteur dans le cas de fourniture pouvant avoir un impact environnemental.  
Respecter la réglementation nationale et locale en vigueur en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Nota : Les exigences ci-dessous sont applicables pour les produits fabriqués ou livrés dans l'Union européenne.

Le fournisseur s'engage à suivre le règlement européen n ° 1907/2006 (REACH) concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des produits chimiques.

- A informer, si concerné, qu'une substance ayant des usages restrictifs est inclus dans un élément du produit à fournir.

- Proposer, une solution, de remplacement et de substitution afin d'assurer la continuité des livraisons.

- A la demande de TECHNI-DECO :

Chaque sous-traitant dit producteur doit fournir à TECHNI-DECO son certificat de NON-CONFLICT STATEMENT"

EMETTEUR :  
B.BUSATTO SITE 1

Visa :

Date : 19/11/2024

APPROBATEUR :  
P-A.GRADEL

Visa :

Date : 19/11/2024